

Nom : *Marmonnier*

Prénoms : *Pierre* **Surnom :**

ÉTAT CIVIL.
 Né le *26 avril 1882* à *St Georges d'Espervache* canton
 de *Heyrieux* département de *l'Isère* résidant
 à *Heyrieux* canton d'au dit département
 de *l'Isère* profession de *Charbonnier*
 fils de *Joseph Théime* et de *Rabatel Marc Louis* domiciliés
 à *Heyrieux* canton d'au dit département de *l'Isère*

Numéro matricule du recrutement : *747*

Classe de mobilisation : *1902*

SIGNALEMENT.
 Cheveux *ch* sourcils *blonds*
 yeux *gris* front *large*
 nez *assez en* bouche *assez*
 menton *ronde* visage *ovale*
 Taille : 1 m. *65* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). *2*)
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon

Compris dans la *1* partie de la liste du recrutement cantonal (*1* portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorporé le 1^{er} Novembre 1903, N° 5810, arriv. au corps et soldat de 2^e classe ledit jour
Caporal le 18 Septembre 1904
en congé le 18 Septembre 1906. Certificat de bonne conduite accordé

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dats.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<i>12 Juin 1904</i>	<i>Septème, arr. Tignes</i>	<i>Vienne</i>	<i>D.</i>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.
 Rappelé à l'activité non suite de la Mobilisation Générale (Bient Prés. dentiel du 1^{er} août 1914. Arrivé au corps le 3 août 1914. Réforme N° 2 par la C. de réforme de Heime du 30 août 1914 pour
 "Rhumatismes chroniques". Rayé le 31 dudit - Campagnes :
 Contre l'Allemagne du 4 août au 30 août 1914.
 Exempté du service militaire par son Conseil de Revision del'Isère le 4 Juin 1914.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 99^e Rég. d'Inf. au 30 août au 21 Septembre 1909
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 99^e Régiment d'Inf. au 19 Avril au 5 Mai 1911
 Passé dans l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1906</i>
<i>1^{er} Oct 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1^{er} Nov 1906</i>	<i>1906</i>
			<i>1923</i>	<i>1930</i>

1 Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1887.
2 L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
3 Pour les hommes compris dans la 1^{re} partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerra - Registre matricule. - 9 - 89 - 1902.